



# Conseil Général de Mollens

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2022

### 1. Bienvenue de la Présidente

Madame Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers pour la première séance du Conseil de l'année 2022.

Elle passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

### 2. Appel

Excusés : Mmes Anne Bolay, Virginie Colin, Séverine Dehais, Cécile Ehrensperger, Valérie Merino De Tiedra et Daniela Sorio.

MM. Nicolas Bally, Jean-Jacques Bolay, Louis Derungs, Philippe Gendret, Damien Mayor, Quentin Meyer, Alexandre Rosset, Jean Wagner et Claude-Alain Zanchi.

Sur 41 membres du Conseil, 26 sont présents, le quorum est donc atteint. Madame la Présidente ouvre la séance à 20h05.

### 3. Admissions – démissions – assermentations

Aucune démission n'est annoncée et conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Monsieur Tiago Carvalho Pereira est assermenté par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, il peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseiller.

### 4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité, lors du vote à main levée.

### 5. Élections statutaires au sein du Bureau

Madame la Présidente rappelle que chaque année au mois de juin les membres du Bureau doivent être réélus.

Mesdames Zara Flamigni, Eve-Marie Ammeter, Joëlle Wacht et Monsieur Hervé Le Pezennec se représentent aux fonctions de Scrutateurs-trices et Scrutateurs-trices suppléants-es et sont réélus en bloc à l'unanimité par acclamation par les membres du Conseil.

Madame la Présidente les remercie pour leur travail tout au long de l'année.

Madame Marie-Claude Delorme Le Pezennec se représente pour la fonction de Vice-Présidente et est également élue à l'unanimité par acclamation.

Madame Linda Baudin, se représente pour la fonction de Présidente du Conseil. Elle est réélue par acclamation à l'unanimité. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur confiance mais précise néanmoins qu'en juin 2023 cela fera 12 ans qu'elle préside le Conseil et que par conséquent elle ne se représentera pas ensuite, mais qu'elle transmettra volontiers toutes les connaissances acquises et accompagnera la personne nouvellement élue.

## **6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2021**

La Présidente demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou commentaires concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2021.

Personne ne demande la parole.

La Présidente propose donc à l'assemblée d'adopter ce procès-verbal à main levée. Celui-ci est accepté avec une abstention.

La Présidente remercie la Secrétaire pour son travail.

## **7. Nomination d'une commission ad'hoc « Règlement d'épuration »**

La Présidente explique que cette commission existe mais qu'elle date de la dernière législature. Étant donné que, lors de l'installation de la nouvelle législature elle n'a pas été renommée, il est nécessaire de procéder à sa nomination. Elle nomme les membres qui étaient en place alors.

Il s'agit de Mesdames Eve-Marie Ammeter et Lyne Berguer, ainsi que de Messieurs Jean-Marc Baudin, Hervé Le Pezennec et Jean Wagner.

Les Conseillers cités présents sont d'accord de continuer en tant que membres de la commission relative au Règlement communal d'épuration. Monsieur Wagner étant absent c'est Monsieur Laurent Santschy qui se présente pour compléter cette commission.

Les membres de la commission relative au Règlement d'épuration sont élus à main levée par l'unanimité de l'assemblée.

## **8. Préavis No 1/2022 de la Municipalité de Mollens concernant la gestion de l'année 2021**

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur Marc Solbes pour lecture du rapport de la Commission de gestion concernant le préavis de la Municipalité relatif à la gestion de l'année 2021.

*Ce dernier lit le rapport signé par l'entier des membres de la Commission, qui fait part des remarques suivantes :*

- Concernant les activités communales

La Commission souhaite que toutes les communications importantes à la population soient transmises via le bulletin d'information communal, avec une copie au pilier public et un relais sur le site internet.

- Concernant le patrimoine et les bâtiments

La Commission apprécie le vent nouveau de communication mais reste attentive aux demandes qui ont été faites précédemment quant à la rénovation et l'entretien de l'entier du patrimoine communal.

- Concernant la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La Commission invite la Municipalité à organiser une séance d'information sur le calcul de cette dernière sur les taxes communales impactées.

Monsieur Solbes conclut sa lecture en mentionnant que la Commission de gestion propose au Conseil Général d'accepter le préavis n°1/2022 relatif à la gestion de l'année 2021.

La Présidente remercie Monsieur Solbes pour sa lecture et s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions concernant le préavis ou le rapport. Personne ne souhaite prendre la parole.

La Présidente propose de passer au vote à main levée, remercie l'assemblée et annonce que le préavis N°1/2022 est accepté à l'unanimité.

#### **9. Préavis No 2/2022 de la Municipalité de Mollens concernant les comptes de l'année 2021**

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la Commission de gestion concernant le préavis de la Municipalité relatif aux comptes de l'année 2021.

Ce dernier précise que les membres de la commission ont eu à disposition le rapport sur la révision des comptes annuels de la fiduciaire Fiprom SA, les comptes 2021, les extraits de procès-verbaux des séances ordinaires de la Municipalité, de même que le grand livre ainsi que toutes les pièces comptables.

La vérification des comptes par pointage effectuées par la Commission montre que les pièces justificatives examinées pas celle-ci, sont en accord avec le grand livre et donc par conséquent avec les comptes.

Monsieur Meyer poursuit en mettant en évidence que la Commission de gestion tient à relever que les forêts ont bénéficié de l'augmentation extraordinaire du prix de vente du bois, malgré les coûts d'exploitation et d'entretien supérieurs aux années précédentes, et que la halle des fêtes a vu ses revenus exploser grâce à la location d'une semaine à l'armée. Mais également que des travaux d'étanchéité d'urgence ont dû être réalisés dans le bâtiment derrière l'auberge, que des travaux d'entretien ont été menés à la fontaine *En bas Pontet* et finalement, qu'une porte a été créée entre la Salle de Municipalité et l'Administration communale. Il précise que les autres commentaires explicités dans le préavis de la Municipalité ne seront pas commentés dans le rapport de la Commission.

Monsieur Meyer conclut en annonçant que la Commission de gestion propose au Conseil Général d'accepter les comptes 2021 tels que présentés, d'en donner décharge à la Boursière, ainsi qu'à la Municipalité et les remercie pour les explications.

La Présidente remercie Monsieur Meyer pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et demande à l'assemblée s'il subsiste des questions concernant le préavis ou le rapport. Personne ne souhaite prendre la parole.

Elle propose de passer au vote à main levée, remercie l'assemblée et annonce que le préavis N°2/2022 est accepté à l'unanimité.

#### **10. Préavis No 3/2022 de la Municipalité de Mollens concernant la demande de crédit pour l'étude de la mise en séparatif et l'entretien des canalisations ainsi que pour la révision du règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux**

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur Vincent Barbay pour la lecture du rapport de la Commission de gestion concernant le préavis de la Municipalité N°3/2022.

Monsieur Barbay lit le rapport signé par l'entier des membres de la Commission, qui souligne que le préavis ne concerne que l'avant-projet pour la mise en séparatif des parties manquantes du village (la Rue Neuve, la Rue du Carroz, le Chemin de Luze et la Route de Forchy) et non les forains du village (le Chemin des Ochettes, les Monod, le Moulin de la Goille, la Tuilière et Les Chaux). De plus, le rapport attire l'attention du Conseil sur le fait que le préavis inclus la révision du règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux, ainsi qu'un planning d'entretien du réseau des eaux claires et des eaux usées. Le rapport conclut en mentionnant que le montant demandé par la Municipalité doit être prélevé sur les fonds de réserves pour l'épuration.

Monsieur Barbay termine en mentionnant que la Commission de gestion propose au Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

La Présidente remercie Monsieur Barbay pour sa lecture et demande à l'assemblée s'il existe des questions concernant le préavis ou le rapport en question.

Monsieur Le Pezennec demande la parole et partage sa surprise quant au fait que la Commission d'épuration, dont il fait partie, n'ait pas été sollicitée pour étudier ce préavis et se questionne quant au rôle de cette dernière par la suite.

Monsieur le Syndic lui répond que la Municipalité s'est rendue compte qu'elle avait besoin d'aide pour ce projet et qu'elle s'est donc approchée du bureau Mosini & Caviezel SA à Montricher, qui a déjà accompagné plusieurs communes de la région pour le même cas de figure. La Municipalité s'est rendue compte qu'il y avait quelques erreurs dans le règlement actuel et l'aide du bureau Mosini permettrait à terme, qu'il puisse être le plus juste possible pour le futur des habitants et de la commune. Il justifie ainsi les trois parties traitées dans le préavis en question, soit une concernant le séparatif et une concernant l'entretien des canalisations, ainsi qu'une dernière concernant justement le règlement ad'hoc. Il mentionne que la réélection des membres de la Commission d'épuration qui a eu lieu un peu plus tôt, permettra alors dans un deuxième temps de valider le futur règlement définitif.

Monsieur Le Pezennec répond que selon lui, il serait tout de même intéressant que la Commission puisse intervenir en amont en collaboration avec le bureau Mosini, et non en tout fin de rédaction du règlement.

Monsieur le Syndic lui répond qu'il ne s'agit pas pour le bureau Mosini, de reprendre tout le règlement mais de corriger certaines erreurs, au regard d'expériences précédentes avec d'autres communes de la région.

Monsieur Le Pezennec réitère son vœu que la Commission d'épuration puisse être intégrée au réajustement du règlement et précise qu'il trouverait cela plus judicieux.

Monsieur le Syndic lui répond que la Municipalité va étudier cette proposition et envisagera dans quelle mesure la Commission pourrait être intégrée au processus.

Monsieur Jean-Marc Baudin prend ensuite la parole et demande en quoi le Chemin de Luze est intégré au plan d'épuration.

Monsieur le Syndic s'excuse qu'il s'agisse d'une erreur d'écriture et que le Chemin de Luze n'est pas concerné. Il précise que le bureau Mosini va également aider la Municipalité à mettre à jour ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire, afin de proposer au Conseil un projet clair et un budget sur le long terme en ce qui concerne la mise en séparatif et l'entretien des canalisations.

Plus personne ne souhaite prendre la parole.

Madame la Présidente propose alors de procéder au vote à main levée du préavis n°3/2022. Elle remercie l'assemblée et annonce que ce dernier est accepté à l'unanimité.

#### **11. Préavis No 4/2022 de la Municipalité de Mollens concernant la demande de crédit pour la première phase du réaménagement de la Place de l'Amitié**

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la Commission de gestion concernant la demande de crédit pour la première phase du réaménagement de la Place de l'Amitié.

Le rapport de la Commission rappelle tout d'abord que le projet de réaménagement de la Place de l'Amitié doit faire partie intégrante du concept global de la gestion des bâtiments et de l'entretien du patrimoine de la commune. Il émet des considérations quant aux différentes phases du projet, qui doivent être analysées pour tirer le meilleur parti des urgences auxquelles répondre en priorité. Monsieur Meyer précise que la Municipalité a proposé un découpage en quatre phases du projet de réaménagement, soit :

1) Été 2022 : Premiers aménagements selon le préavis en question

(Réfection du mur mitoyen propriété de la Commune situé sur la parcelle 92, pose d'une couvertine pour protéger le mur sur le long terme, peinture d'une fresque pour décorer ce mur, ainsi que le déplacement sur la Place de l'Amitié et la remise en état de la fontaine datant de 1861 située au chemin de la Tuilière, afin de valoriser le patrimoine communal).

2) Printemps 2023 : Réalisation des WC et réaménagement du caveau

(Aménagement des combles, pose de deux lucarnes, réflexion sur la végétalisation et l'organisation de la Place de l'Amitié).

3) Été 2024 : Réaménagement de la place elle-même

(Fermeture définitive du parking, plantation de la végétation, construction d'un mur en pierres sèches et réflexion concernant la sécurisation routière des abords de la Place de l'Amitié).

Il souligne que la Commission de gestion encourage ce premier projet abouti depuis des années mais attire l'attention sur le fait qu'il ne doit pas occulter les autres priorités de réalisations qui attendent la Commune dans le futur (salle villageoise, rénovation et entretien des bâtiments communaux et les travaux imprévus comme l'achèvement de l'épuration).

Monsieur Meyer transmet à l'assemblée que la Commission de gestion propose au Conseil Général d'accepter le préavis en considérant les remarques émises par cette dernière.

Madame la Présidente remercie Monsieur Meyer pour la lecture du rapport et propose à l'assemblée de communiquer s'il subsiste des questions concernant le préavis n°4/2022 et/ou le rapport de la Commission de gestion y relatif.

Monsieur Jean-Marcel Cuvit prend la parole pour exprimer qu'il trouve dommage que la Municipalité n'ait pas présenté son projet avant le préavis, lors d'un précédent Conseil et interroge le budget prévu de CHF 300'000.- entre autres pour remettre en état et déplacer une fontaine, et demande à la Municipalité si elle est sûre que cet argent ne manquera pas ailleurs dans les prochaines années.

Madame la Municipale Debrauwer lui répond que le budget proposé relatif à la fontaine a été établi en fonction du scénario le plus pessimiste de sa remise en état, mais que vraisemblablement tout ne sera pas nécessaire, étant donné que cette fontaine fonctionne actuellement. L'idée derrière ce détail du projet plus global, était de chercher à revaloriser le patrimoine communal, et que cette fontaine ancienne est d'intérêt historique.

Monsieur le Syndic rappelle en outre qu'une séance ouverte à tous les villageois a été organisée en novembre, justement pour communiquer les idées de la Municipalité et discuter du projet de la Place de l'Amitié. Il souligne que l'urgence actuellement concerne davantage le mur mitoyen, car il y a des infiltrations d'eau qui pourraient provoquer d'importants risques de dégâts dans le caveau. Il lance un appel à retrouver le deuxième bloc de granit de la fontaine en question (selon croquis présenté dans le préavis) qui permettrait de faire baisser la facture et que la Municipalité à chercher en vain jusqu'à présent.

Madame Marie-Claude Delorme exprime ensuite qu'elle a apprécié la présentation de la soirée ouverte à tous en novembre concernant le projet de réaménagement de la place et demande si les représentations proposées dans le préavis concernant la fresque pourraient être choisies en collectivité, car elle n'est personnellement pas très favorable au design qui semble avoir été choisi par la Municipalité. Elle suggère pourquoi pas d'inclure les enfants du village autour d'un projet pédagogique de création d'une fresque.

Monsieur le Syndic précise que le dessin n'est pas encore choisi et que la Municipalité pense faire un appel aux villageois à venir donner leur avis quant à la fresque lors d'une séance plénière, sur le même modèle que celle proposée en novembre.

Madame Delorme souligne également que lors de la séance du mois de novembre, les villageois avaient communiqué leur souhait de végétaliser la place et que sur le croquis de ce qui est proposé il n'y a pas beaucoup de verdure.

Madame la Municipale Debrauwer répond qu'une réelle difficulté pour la végétalisation réside dans l'entretien de celle-ci. Car creuser le sol semble trop compliqué selon les projections avec le risque de toucher des tuyaux et conduites qui passent apparemment en dessous de la Place de l'Amitié. Elle poursuit en donnant l'avis de spécialistes qui ont déconseillés de végétaliser contre le mur mitoyen à cause de la chaleur et de la difficulté d'entretien. D'où le projet que la fresque puisse répondre à la volonté d'ouverture de l'espace sur la Place de l'Amitié par une perspective en y intégrant des éléments du patrimoine et du paysage local.

Monsieur Thierry Meyer prend la parole pour rappeler que depuis plusieurs années la Commune fait des bénéfices et qu'il est donc mieux qu'elle investisse, plutôt que ces derniers partent pour le Canton. Il préconise donc d'investir, sans oublier néanmoins le reste des projets.

Monsieur Roger Santschy questionne le projet d'aménagement de deux lucarnes dans les combles du caveau sur la Place de l'Amitié.

Monsieur le Syndic explique que le but et avant tout d'apporter de la lumière et d'envisager les combles comme local pour les archives communales. Il précise qu'il n'est pas question de créer une salle supplémentaire pour le caveau et que le projet revêt davantage d'un aspect utilitaire.

Madame la Municipale Debrauwer ajoute que la Municipalité a profité de la mise à l'enquête pour le projet des WC attenants au caveau pour anticiper et utiliser tout l'espace possible disponible à cet endroit. Notamment, car les archives communales se trouvent actuellement dans le bâtiment de l'ancien collège, qui sera rénové dans le futur et que par conséquent les archives ne pourront pas y rester.

Madame Annick Rosset demande alors pourquoi la Municipalité ne commence pas les travaux par la création des toilettes avant tout.

Madame Debrauwer répond que la Municipalité a commencé par la mise à l'enquête des toilettes, mais qu'elle attend le feu vert du Canton et que pendant ce temps, elle a choisi d'utiliser le temps imparti pour avancer sur d'autres projets afin de proposer la suite du projet au Conseil et montrer qu'elle avance et qu'elle réfléchit à la suite des projets pour les bâtiments communaux.

Monsieur le Syndic ajoute qu'un problème inattendu est intervenu dans le projet du caveau. Celui-ci concerne le chauffage électrique, qui doit être changé. Le Canton incite les communes à montrer l'exemple en matière de transition énergétique. Le projet pour répondre à cet écueil a pris du temps à la Municipalité qui étudie différentes alternatives avec l'aide de spécialistes, que ce soit celles d'un poêle à pellets ou de panneaux solaires, par exemple. Le choix s'est arrêté sur la première proposition car le poêle est autonome, facile à gérer à distance et il permet de posséder une réserve de 45 kg de pellets, qui pourront être stocker dans les combles au-dessus du caveau grâce à la présence des lucarnes. Il annonce également qu'en principe il rencontre l'architecte la semaine prochaine, et que par conséquent d'ici 2-3 semaines la mise à l'enquête sera possible. Monsieur le Syndic souligne que les projets prennent beaucoup de temps.

Madame la Municipale Debrauwer précise qu'initialement la Municipalité a regardé avec l'architecte comment faire en sorte que les futures toilettes puissent être chauffées et que ce dernier a été se renseigner auprès du Canton pour ce projet. Il est revenu en disant que le chauffage électrique du caveau n'est pas aux normes et que la Commune était en infraction. Elle conclut en expliquant que la Municipalité ne peut pas expliquer tous ces détails au Conseil mais que les projets proposés via les préavis résument de ce qui occupe la Municipalité au fil des mois.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres questions ou remarques.

Madame la Présidente propose alors de procéder au vote à main levée du préavis n°4/2022. Elle remercie l'assemblée et annonce que le préavis concernant la demande de crédit pour la première phase de réaménagement de la Place de l'Amitié est accepté.

## **12. Rapport des délégués du Conseil Général**

La Présidente cède la parole à Joëlle Wacht, déléguée ASIABE, pour la lecture du rapport.

Ce dernier résume les principaux points du Conseil intercommunal qui s'est tenu le 29 mars 2022 à Sévery, avec notamment la nomination de Monsieur Pierre-Yves Morel de Montricher comme Président dudit Conseil. Le poste de Vice-Président est quant à lui toujours vacant et n'a pas trouvé preneur lors de cette séance. Cette position sera repourvue lors de la prochaine séance.

Le rapport mentionne qu'un crédit supplémentaire de CHF 15'000.- est demandé afin de mettre à jour l'étude démographique réalisée par Microgis en 2013.

Celle-ci concernerait :

- Les projections démographiques
- L'analyse des besoins en locaux
- La quantification des besoins en accueil parascolaire

L'assemblée a accepté le préavis concernant ce crédit supplémentaire.

Le point suivant concerne les comptes 2021, et en premier lieu ceux de fonctionnement. Ceux-ci relatent que la charge des honoraires de médecins et de dentistes a pratiquement doublé en comparaison avec les comptes de 2020. La pandémie de COVID-19 explique cette différence majeure. En effet, tous les contrôles n'avaient alors pas pu être effectués à cette époque. Les comptes 2021 présentent donc un retour à des chiffres usuels.

Quant aux comptes du bilan, un changement de pratique imposé par le Canton, voit les montants non dépensés par les enseignants ajoutés au compte courant « caisses de classe ». La somme reste ainsi à disposition des enseignants pour les activités de classe.

L'assemblée a approuvé les comptes et la gestion 2021, en remerciant le CODIR d'avoir fourni des efforts considérables pour répondre aux demandes formulées par le passé.

Joëlle Wacht fait état ensuite de quelques éléments concernant le Conseil d'établissement qu'elle a intégré récemment. Ce dernier a tenu sa première séance le 9 mars dernier. Il est constitué de 16 membres (parents d'élèves, représentants des Autorités communales, des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement et des professionnels actifs en son sein), répartis dans différentes commissions. Mme Wacht indique faire partie de la commission intitulée « les zones grises ». Les questions qui ont été abordées jusqu'ici concernent notamment :

- Qui est responsable des enfants/élèves lorsque ceux-ci sont sur le chemin de l'école (Autorités communales ou parents ?)
- Vers qui se tourner en cas de harcèlement sur le chemin de l'école
- Que faire avec les parents qui déposent les enfants 5 à 10 minutes avant le début des cours ou les enfants qui viennent à pied

Ces situations intermédiaires amènent d'importantes discussions et la commission essaie de trouver des pistes de réflexion pour identifier comment agir et quoi faire.

La Présidente remercie Mme Wacht et demande à l'assemblée s'il subsiste des questions suite à la lecture du rapport de l'ASIABE.

### **13. Informations de la Municipalité**

Monsieur le Syndic ouvre ce moment d'information de la Municipalité au Conseil et indique que chaque municipal-e prendra la parole et qu'ensuite une présentation sous forme de diaporama sera présentée afin de rendre compte des travaux effectués durant cette première année de législature écoulée.

Il poursuit en abordant le sujet de l'AIEBBM en rappelant qu'en période de canicule tous les habitants doivent faire un effort d'économie de l'eau mais que pour le moment la situation est normale. Il explique qu'un crédit a été accordé pour restaurer une conduite entre Ballens et Froideville. Cette dernière a sauté dernièrement et pourrait avoir des conséquences sur le reste du réseau, si elle n'est pas réparée rapidement.

Concernant l'épuration, il annonce que le budget reste stable. L'exploitant (Monsieur Jean-Marcel Cuvit) a dû changer les aérateurs qui étaient obstrués.

Il poursuit en mentionnant qu'une réunion a eu lieu avec les sociétés locales afin de remettre à jour les responsabilités qui incombent à la commune et celles qui incombent aux sociétés, lors d'événements, mais également de décider du planning des manifestations afin que celui-ci puisse être transmis à temps aux villageois et villageoises via le bulletin d'informations.

Il conclut en mentionnant brièvement le projet des WC de la Place de l'Amitié en précisant que la mise à l'enquête devrait paraître prochainement.

Madame Mayor, prend la parole pour évoquer que les manifestations concernant les Aînés reprennent et qu'en collaboration avec la Commune de Ballens l'organisation de la sortie des Aînés est sur le point d'aboutir. Elle rappelle que le plan canicule a été déclenché la semaine précédente pour quelques sept jours et que le rôle de la Municipalité est de se mettre en contact avec les personnes du village de plus de 75 ans, pour s'assurer qu'elles vont bien et qu'elles ont leur famille proche d'elles en cas de besoin. Ce qui a été fortement apprécié par les personnes concernées qui étaient reconnaissantes.

Elle poursuit avec un point concernant la Fondation Baud, dont elle est la Présidente du Comité de Fondation. Elle annonce que la Fondation se dirige vers un projet de rénovation et d'expansion de l'EMS, avec notamment la modernisation des accès et des services, afin de pouvoir créer un service de psycho-gériatrie.

Madame Debrauwer poursuit en rassurant que le prix du gaz va rester stable pour la fin de l'année 2022, selon les comptes de l'entreprise qui fournit la commune. En ce qui concerne 2023, rien n'est sûr et les prédictions sont difficiles à faire.

Madame Meyer s'adresse ensuite à l'assemblée, concernant la déchetterie dont la nouvelle convention concernant l'accord intercommunal, ratifiée par les trois communes membres (Ballens, Mollens, Berolle), a été envoyé au Canton pour validation. Suite à l'aval du Canton, la convention sera présentée aux commissions concernées de chaque commune, puis aux Conseils. La proposition qui avait été faite d'installer un panneau d'affichage à la déchetterie a été soumise aux autres municipaux concernés et l'idée a été accueillie positivement. Un tel panneau devrait donc bientôt voir le jour à la déchetterie intercommunale.

Elle poursuit en annonçant qu'une association suisse des sites clunisiens a vu le jour en 2022 et que la Municipalité est en train d'en étudier les statuts et les conditions d'adhésion pour éventuellement adhérer à cette dernière.

Concernant l'association scolaire intercommunale (ASIABE), elle informe que le Conseil d'établissement a soulevé la nécessité de renouveler le mobilier scolaire, ce qui représente un budget conséquent car il existe plus de cent classes. Le Comité Directeur envisage une budgétisation à long

terme qu'ils sont en train d'étudier. Elle souligne l'étude démographique qu'a mentionné Mme Wacht dans son rapport, qui devrait permettre d'anticiper les besoins liés à l'augmentation démographique, notamment par la construction d'un nouveau collège. Les résultats de cette étude sont attendus en juillet prochain. Un centre aéré a notamment été créé et le projet inauguré lors des dernières vacances de Pâques et a rencontré un franc succès. L'expérience sera alors reconduite cet été. Finalement, elle informe qu'une vingtaine d'élèves originaires d'Ukraine ont été accueillis dans différentes classes.

Madame Lüthi prend finalement la parole. Elle annonce que la Municipalité, après s'être enquis des réalités vécues auprès des agriculteurs concernés, a décidé de la mise en place d'une interdiction générale de circuler (véhicules à moteur, vélos, cavaliers) sur le chemin *En Lovette*. La signalisation sera installée à l'entrée dudit chemin près de l'ancienne porcherie, ainsi qu'en contre-bas du chemin *En bas la Scie* près de la fontaine.

L'Organisation régionale de la Protection Civile du district de Morges accueille un nouveau commandant. Il s'agit du Lieutenant-Colonel Laurent Sugnier.

Concernant l'entretien de la route Ballens-Croisée des Chaux, qui aura lieu du 27 juin au 23 juillet, une déviation est mise en place car la route sera fermée à la circulation pendant toute la durée des travaux. Elle précise que la Municipalité encourage la population à respecter la signalisation.

Finalement, elle revient sur l'année passée qui a été propice aux forêts. Elle donne quelques informations transmises par le garde-forestier, Monsieur Jean-Michel Duruz, notamment que les tarifs concernant le bois de feu devront être adaptés à la prochaine saison (entrée en vigueur d'un CCT pour les métiers du domaine forestier et hausse des coûts d'exploitation). Elle conclut en invitant quiconque à profiter des forêts en respectant la faune, la flore et les autres humains.

Monsieur Merino De Tiedra s'étonne que la route entre Ballens et la croisée des Chaux reste fermée pendant 1 mois à cause des travaux et demande des explications à cela.

Madame Lüthi répond que cela concerne la sécurité des ouvriers et la possibilité d'une avancée des travaux plus rapide.

Monsieur Jean-Marcel Cuvit demande comment il se fait que la route depuis la croisée des Chaux jusqu'à l'entrée du village est dans un état déplorable, malgré l'intervention du Canton ce printemps pour refaire quelques petites raponces et se demande comment le Canton priorise l'une ou l'autre route à refaire.

Monsieur le Syndic répond qu'au sein du collège des Syndics du Pied du Jura, personne ne comprend pourquoi la route Berolle-Mollens n'a pas été entièrement refaite. Une explication qui a été donnée est que le budget pour refaire les routes est alloué par secteur et qu'ensuite les chefs de service décident des projets réalisés.

Monsieur Thierry Meyer encourage la Municipalité et le Syndic à écrire au Canton pour dire que le village n'est pas content des décisions concernant la réfection des routes. Il propose qu'un délégué du Canton vienne expliquer au Conseil comment ils utilisent l'argent, qui est d'ailleurs celui des impôts des citoyens.

Monsieur le Syndic souhaite ensuite la bienvenue à Monsieur Daniel Küng, qui a été récemment élu tacitement pour reprendre la place de Mme Mayor à la Municipalité, lorsque cette dernière quittera ses fonctions le 30 septembre prochain. Monsieur Küng présente brièvement son parcours professionnel et situe où il vit dans la commune. Il s'engage à faire de son mieux pour faire progresser les dossiers et relever les défis que rencontre la Commune.

Monsieur le Syndic remercie ensuite Madame Mayor pour les longues années de service passées au sein de la Municipalité et propose de l'applaudir.

Il présente ensuite le diaporama des différents travaux effectués par la Municipalité au cours de l'année écoulée.

Monsieur Hervé Le Pezennec suggère que la Municipalité se munisse d'une carte du village lors des prochains conseils qui s'avérerait fort utile pour visualiser les différentes routes et lieux-dits lorsqu'ils sont évoqués.

Monsieur Roger Santschy souhaite adresser des remerciements à la Municipalité au nom de la fanfare, pour leur soutien lors de l'organisation du Giron des musiques qui a eu lieu à la mi-juin.

#### **14. Propositions individuelles et divers**

La Présidente demande enfin s'il existe des propositions individuelles ou des divers. Aucun conseiller ne se manifeste.

La Présidente remercie la Municipalité pour les préavis en avance et la Commission de gestion pour les rapports qui ont suivi. Elle note que cela est très appréciable quand ces éléments arrivent à temps.

La Présidente remercie finalement l'assemblée pour sa participation et clôt la séance à 21h29.

La Présidente :

Linda Baudin



La Secrétaire :

Angèle Deillon